

La déconnexion chez eni france

La loi El Khomri ou Loi Travail votée en juillet 2016 a parmi ses objectifs l'adaptation du droit du travail à l'ère du digital et de la mobilité.

Le texte de cette loi vise à permettre une protection pour l'ensemble des salariés dans l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle mais aussi de prévenir les dérives dans les usages des outils numériques.

L'idée n'est pas d'interdire l'utilisation des outils numériques en dehors du temps de travail mais d'éviter une dégradation des conditions de travail et de limiter les désagréments possibles sur la vie personnelle. En d'autres termes, le présent document vise à définir les règles de bon usage des outils numériques et mettre en place des garde-fous pour éviter les abus et protéger les salariés, dont ceux sous convention de forfait-jours, population soumise de manière accrue à la problématique du respect des temps de repos.

→ L'attribution d'outils technologiques connectés (ordinateurs portables, tablettes, téléphones portables...) permet la flexibilité dans l'organisation personnelle mais ne signifie pas obligation de prestation de travail en dehors des heures habituelles de travail.

→ Il n'est pas obligatoire de répondre aux mails tardifs.

Chaque collaborateur devra insérer dans sa signature Outlook la phrase type :

« Nota bene : si ce mail vous parvient en dehors des heures de travail, vous êtes invité(e) à y répondre à un moment plus opportun pour vous. »

Aucune sanction ne sera prise à l'encontre des collaborateurs qui ne répondraient pas aux mails en dehors des heures de travail. De la même façon, les collaborateurs qui choisiront de communiquer en dehors des heures de travail ne seront pas mieux considérés.

→ A des fins de sensibilisation, un message automatique apparaîtra pour tout envoi de mail entre 20h et 7 et les WE : « Vous vous apprêtez à envoyer un courriel en dehors des heures de travail. Etes-vous sûr qu'il est indispensable ? Ne pouvez-vous reporter son envoi à une heure plus opportune ? **L'hyper-connexion est un danger pour la santé de tous.** »

→ Le comportement exemplaire de chacun, collaborateurs et managers, permettra l'usage des technologies dans un réel « savoir-vivre au travail ».

Chaque individu est acteur de sa propre déconnexion, y compris dans le cadre de sa vie privée. Chacun doit se poser à lui-même des limites.

→ La déconnexion, c'est aussi le respect de la Charte des e-mails.

La charte des mails d'eni france

Un mail s'accompagne du bon style :

- ✓ Etre précis, notamment dans l'objet, concis et se relire (Rédaction, degré d'urgence, délai raisonnable de réponse).
- ✓ Etre courtois, utiliser les formules de politesse, insérer ses coordonnées dans sa signature.
- ✓ Utiliser modérément la couleur, le surlignement, la ponctuation, les majuscules, le langage sms et les

Un mail se transmet aux destinataires concernés :

- ✓ Limiter le nombre de destinataires (direct et en copie).
- ✓ Utiliser les listes générales de diffusion à bon escient.



Privilégier les horaires et les périodes de travail :

- ✓ Eviter les mails avant 7H et après 20H et les week-ends.
- ✓ Adapter autant que possible les horaires d'envoi et utiliser la fonction « envoi différé » de la messagerie.
- ✓ Utiliser le message automatique d'absence en indiquant la durée d'absence et un contact de substitution.

Et sans oublier

- ✓ Améliorer la santé au travail, éviter la dépendance et l'addiction à la boîte mail !
- ✓ Sortir du virtuel, se déplacer, c'est plus convivial et c'est bon pour la santé !
- ✓ Désactiver la fenêtre automatique (ou les alarmes) qui s'affiche quand on est sur une autre application !

Le CHSCT

Rivail.

Déconnexion eni france

S. QUARTULLO, Gérant

V1 – Avril 2017